

224C1469  
FR0000054470-FS0612

19 août 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**UBISOFT ENTERTAINMENT**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 août 2024, la société T. Rowe Price Associates, Inc.<sup>1</sup> (100 East Pratt Street, Baltimore, MD 21202, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre de mandats de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 août 2024, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 6 577 608 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant 6 496 947 droits de vote<sup>2</sup>, soit 5,12% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société T. Rowe Price Group, Inc qui ne détient pas de participation ou n'intervient pas pour son compte.

<sup>2</sup> Etant précisé que 80 661 actions UBISOFT ENTERTAINMENT sont détenues pour le compte de clients pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 128 399 295 actions représentant 139 627 486 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.